



GROUPE  
**MTY**  
GROUP

**RAPPORT ANNUEL 2016**

# NOS BANNIÈRES



AU VIEUX DULUTH EXPRESS

BAJA FRESH



AMERICA'S SUB SHOP BLIMPİE

CAFÉ THE BOUTIQUE  
CAFÉ DÉPÔT  
DEPUIS 1994



COLD STONE CREAMERY

COUNTRY Style  
EST. 1963

cultures

Extremepita  
le plaisir de bien manger.

fabrika SANDWICHES EUROPÉENNE

FRANX SUPREME

Frullati Cafe & BAKERY

GREAT STEAK  
AMERICA'S PREMIER CHEESESTEAK



JUGO JUICE

KAHALA BRANDS



KIMCHI DÉLICE CORÉEN

KORYO BARBECUE CORÉEN

KOYA JAPON

LA CRÉMIÈRE



La Salsa FRESH MEXICAN GRILL

MADISONS NEW YORK GRILL & BAR

Manchu WOK



MR SOUVLAKI

MR. SUB  
SINCE 1984

Mucho burrito cuisine mexicaine fraîche

MUFFIN plus

NrGize Lifestyle Cafe

burger

pinkberry

Planet Smoothie

RANCH ONE CHICKEN MADE FRESH

Rollerz Rolled Sandwiches

SAMURAI SAM'S TERIYAKI GRILL

senseAsian asian bistro

Sukiyaki



sushiGO soupe.salade.sushi

sushman

sushi shop

TacoTime

Tandori Cuisine Indienne



tasti D-lite

tcbi

Thai express

Thai zone RESTO • TAKE-OUT • LIVRAISON

TIKI-MING Cuisine chinoise

Tostito QUICKFIRE PIZZA PASTA

TUTTI FRUTTI DEJEUNER & DINER

valentine

Vanellis METS ITALIENS FRAIS



vie&nam

VILLA MADINA le parfait shawarma

wasabi GRILL AND NOODLE

Chers actionnaires,

Nous avons bâti une grande société qui continue de grandir chaque année. J'ai mentionné, dans ma lettre de l'an dernier, que je rêvais d'un Groupe MTY encore plus imposant, et nous avons concrétisé ce rêve. Les douze derniers mois ont été les plus mouvementés de l'histoire de MTY. Nous y avons doublé la taille de notre réseau en procédant à deux acquisitions majeures aux États-Unis. Mieux encore, ces acquisitions ont doublé notre équipe en y greffant un personnel expérimenté aux États-Unis, qui deviendront l'un des fers de lance de notre croissance future.

Au cours du dernier exercice, le réseau de plus de 5 600 établissements de MTY a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars. Sur une base annualisée, le chiffre d'affaires du réseau passera le cap des 2 milliards de dollars. Rassurez-vous ! malgré la croissance rapide des dernières années, nous n'avons aucune intention de nous endormir sur nos lauriers ! Nous croyons que les marchés vont continuer à se consolider et MTY a l'intention de prendre part à cette consolidation si les bonnes opportunités, à bon prix, se présentent. Nous sommes fiers de notre habileté à dénicher les occasions intéressantes. La discipline, la patience et la prise de risques soigneusement calculés continueront d'être au centre de nos valeurs dans la recherche des meilleures cibles possibles au Canada et aux États-Unis.

Pour financer les deux acquisitions effectuées en 2016, MTY a dû mobiliser des fonds. Bien que la Société ait toujours essayé d'éviter l'endettement, elle atteint aujourd'hui une envergure qui justifie le recours à un certain effet de levier. Deux nouvelles facilités de crédit ont donc été mises en place. Nous ne ressentons pas d'urgence à tout rembourser immédiatement, mais les flux de trésorerie excédentaires non affectés à des acquisitions seront employés à réduire notre dette et ainsi, à accroître notre flexibilité future.

Nous sommes très fiers des résultats financiers de l'exercice 2016. Les récentes acquisitions ont été intégrées avec succès et sont la source principale de la hausse de 40% de notre BAIIA consolidé. Nous bénéficions toujours de forts flux de trésorerie et le contrôle des coûts demeure un domaine d'action privilégié.

Nous présentons de solides résultats financiers, mais 2016 est loin d'avoir été une année facile. Certaines régions du Canada éprouvent des difficultés économiques et la concurrence continue de s'intensifier dans le secteur de la restauration. Nous avons été amenés à fermer plus d'établissements que nous en avons ouvert pour une troisième année consécutive et le chiffre d'affaires des établissements comparables a fléchi. Ces données ne sont pas prises à la légère ; l'équipe de direction de MTY évalue de façon continue la situation de chaque établissement.

La clientèle d'aujourd'hui est plus exigeante que jamais et cela d'autant qu'elle n'a jamais eu moins de temps à elle. Notre offre en restauration rapide et décontractée ne saurait donc être plus pertinente ! Nous nous efforcerons encore de dépasser les attentes de nos clients en leur offrant ce qu'il y a de mieux dans le domaine, dans les meilleurs endroits, sous l'enseigne de grands franchisés.

J'ai toujours à cœur de réaliser la croissance durable de notre réseau et de la valeur de MTY pour ses actionnaires. Pour cela, je sais pouvoir compter sur l'énergie, l'enthousiasme et le dévouement de tous les membres de l'équipe MTY au Canada et aux États-Unis, de nos franchisés et de nos partenaires d'affaires, que je remercie personnellement et au nom du conseil d'administration.



Stanley Ma  
Président et chef de la direction  
23 février 2017



## **Rapport de gestion Pour l'exercice clos le 30 novembre 2016**

### **Généralités**

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2016.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 23 février 2017. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations**

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2016. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 23 février 2017 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Le Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées raisonnables au 23 février 2017. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques, commerciales et opérationnelles, que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs apparaissant dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteraient substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait des concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont présentement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable l'entreprise, sa situation financière ou les résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 23 février 2017. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

## **Respect des normes internationales d'information financière**

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. De même, elle se sert du chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et la performance du réseau des établissements de MTY et comme indice de son potentiel rémunérateur.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des IFRS. Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux IFRS visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux IFRS.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables et le chiffre d'affaires réseau fournissent à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les IFRS. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

## **Points saillants d'événements marquants au cours de l'exercice**

Le 5 octobre 2016, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de BF Acquisition Holdings, LLC (« BFAH ») pour une contrepartie de 35,4 millions de dollars. Au moment de la clôture, BFAH exploitait 183 établissements aux États-Unis. L'opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis.

Le 30 septembre 2016, la Société a acquis les participations ne donnant pas le contrôle de l'une de ses filiales (9410198 Canada inc., faisant affaires sous la dénomination Big Smoke Burger) pour une contrepartie de 1,2 million de dollars. Cette filiale est désormais la propriété exclusive de la Société.

Le 26 juillet 2016, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de Kahala Brands Ltd. (Kahala) pour une contrepartie de 394,2 millions de dollars réglée par l'émission de 2 253 930 actions de MTY et le versement de 212 millions de dollars en espèces. À la clôture, Kahala franchisait et exploitait environ 2 879 établissements à travers le monde, sous 18 enseignes dans 27 pays ; elle affiche un chiffre d'affaires réseau annuel d'environ 950 millions de dollars. L'opération visait à consolider la présence de MTY aux États-Unis, cette acquisition devant devenir l'une des principales plateformes de croissance des enseignes existantes de MTY.

## Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Franx Supreme, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thaï Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaïZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill.

Au 30 novembre 2016, MTY comptait 5 681 établissements en activité ; 5 599 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance et 82 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux, des hôpitaux, des universités et des aéroports. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les enseignes Country Style, La Crémère, Sushi Shop, TacoTime, Tutti Frutti, Valentine, Mr. Sub, ThaïZone, Extreme Pita, Mucho Burrito, Madisons, Blimpie, Cold Stone Creamery et Baja Fresh Mexican Grill sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger et Tosto. D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

<b>Enseigne</b>	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Participation</b>	<b>Établissements franchisés</b>	<b>Établissements propriétaires</b>
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thaï Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz <sup>MC</sup> – droits de franchise exclusifs au Canada	Avril 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—

<b>Enseigne</b>	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Participation</b>	<b>Établissements franchisés</b>	<b>Établissements propriétaires</b>
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaïZone	Septembre 2013 March 2015	80% 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014	90%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Ltd. – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs, de droits abandonnés et frais d'administration relatifs au programme de cartes-cadeaux et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.



Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. L'usine prépare des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir qui sont vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Les rentrées de l'usine proviennent principalement de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal, qui dessert principalement les franchisés des enseignes Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une vaste gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

### **Description d'acquisitions récentes**

Le 5 octobre 2016, la Société a réalisé l'acquisition de BF Acquisition Holdings, LLC (« BFAH ») pour une contrepartie de 35,4 millions de dollars. Au moment de la clôture, BFAH exploitait 183 établissements aux États-Unis dont 16 établissements propriétaires.

Le 30 septembre 2016, la Société a acquis les participations ne donnant pas le contrôle de l'une de ses filiales (9410198 Canada inc., faisant affaires sous la dénomination Big Smoke Burger) pour une contrepartie de 1,2 million de dollars. Cette filiale est désormais la propriété exclusive de la Société.

Le 26 juillet 2016, la Société a acquis toutes les actions de Kahala Brands Ltd. pour une contrepartie totale de 394,2 millions de dollars, dont 212 millions de dollars en espèces. La répartition du prix d'achat fait l'objet de rajustements de fermeture qui seront établis au cours du prochain exercice. L'acquisition a été financée par l'émission de 2 253 930 actions et une encaisse de 33 millions de dollars de MTY, le solde étant réglé au moyen de la nouvelle facilité de crédit de la Société, d'un montant autorisé de 325 millions de dollars. À la clôture, Kahala Brands Ltd. exploitait 18 enseignes dans 27 pays et disposait de 2 879 établissements en activité.

Le 18 septembre 2015, la Société a acquis 60% de l'actif de Big Smoke Burger pour une contrepartie totale de 3 millions de dollars. À la date de clôture, 17 établissements étaient en activité, dont quatre établissements propriétaires. De ces 17 établissements, huit sont situés aux États-Unis ou outre-mer.

Le 23 mars 2015, la Société a acquis les participations ne donnant pas le contrôle de l'une de ses filiales (9286-5591 Québec inc., qui fait affaires sous la dénomination ThaiZone) pour une contrepartie de 0,8 million de dollars. La filiale est désormais propriété exclusive de la Société.

Le 18 décembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% de l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale de 7,9 millions de dollars. À la date de clôture, 132 établissements étaient exploités dont 17 établissements propriétaires ; 51 des établissements sont situés aux États-Unis.

## Information annuelle choisie

<i>(En milliers de dollars, sauf les montants par action)</i>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2016</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2014 (retraité)</b>
Actif	851 105	225 387	199 448
Passif à long terme	364 404	7 711	9 744
Produits d'exploitation	196 382	145 203	115 177
BAIIA	70 732	50 682	42 659
Bénéfice avant impôt sur le résultat	73 577	35 903	34 308
Bénéfice avant impôt et à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	73 577	43 996	36 664
Résultat net attribuable aux propriétaires	57 395	26 015	25 204
Résultat global attribuable aux propriétaires	60 121	25 918	25 184
Bénéfice par action, de base	2,88	1,36	1,32
Bénéfice par action, dilué	2,88	1,36	1,32
Dividende versé sur les actions ordinaires	9 314	7 648	6 501
Dividende par action ordinaire	0,46	0,40	0,34
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 908 827	19 120 567	19 120 567
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires, après dilution	19 908 827	19 120 567	19 120 567

## Résumé de l'information financière trimestrielle

<i>En milliers de dollars</i>	<b>Trimestres clos en</b>							
	<b>Février 2015</b>	<b>Mai 2015</b>	<b>Août 2015</b>	<b>Novembre 2015</b>	<b>Février 2016</b>	<b>Mai 2016</b>	<b>Août 2016</b>	<b>Novembre 2016</b>
<b>Produits</b>	32 364	38 355	35 003	39 481	35 320	35 362	52 886	72 814
<b>BAIIA (retraité*)</b>	10 423	13 444	13 340	13 475	12 106	12 820	17 953	27 853
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires (retraité*)</b>	6 219	8 501	8 176	3 119	7 927	8 335	16 519	24 614
<b>Résultat global attribuable aux propriétaires (retraité*)</b>	5 878	8 548	8 336	3 156	8 414	8 266	13 256	30 185
<b>Par action</b>	0,33	0,44	0,43	0,16	0,41	0,44	0,82	1,15
<b>Par action, dilué</b>	0,33	0,44	0,43	0,16	0,41	0,44	0,82	1,15

\* En mai 2015, la Société a estimé que la vente de 7657567 Canada inc. dans un proche avenir était improbable. En conséquence, sa participation dans une filiale détenue en vue de la vente a été reclassée en tant que filiale consolidée. Les soldes de périodes antérieures portés aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat et du résultat global ainsi qu'aux états de la situation financière ont été retraités en fonction de ce reclassement.

## Note sur l'information sectorielle

Avant le troisième trimestre 2016, la Société répartissait ses activités dans quatre secteurs : les activités de franchisage, les activités d'exploitation d'établissements propriétaires, les activités de distribution et les activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs isolables était fondée sur les différents types de produits ou de services offerts par chaque division. Avec l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et l'expansion des activités de MTY aux États-Unis, la direction a établi que ces secteurs d'activités ne reflétaient plus sa façon de surveiller et d'évaluer les résultats. En considérant l'information fournie à la haute direction, la Société a conclu que deux secteurs géographiques principaux existent : le Canada et les États-Unis/International. Cette conclusion se fonde sur le mode de gestion des enseignes adopté par les chefs de l'exploitation respectifs de chaque territoire et sur la forme des rapports que leur transmettent les responsables d'enseigne pour rendre compte des résultats de leurs établissements. Il a également été établi que les activités de distribution ne constituaient plus un secteur en soi pour MTY. Puisqu'ils sont intimement liés au succès des franchises, les résultats des activités de distribution ont été incorporés dans les activités de franchisage. Les résultats de 2015 ont été retraités pour refléter les changements apportés à la répartition sectorielle des activités.

## Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 novembre 2016

### Produits

Durant l'exercice 2016, les produits d'exploitation totaux de la Société ont augmenté de 35% pour atteindre 196,4 millions de dollars. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2016 (millions \$)	30 novembre 2015 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	107,3	104,0	3%
	Établissements propriétaires	22,2	27,2	(18%)
	Transformation des aliments	13,1	8,8	49%
	Transactions intersociétés	(3,1)	(2,2)	S/O
Total Canada		139,5	137,8	1%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	45,8	4,3	974%
	Établissements propriétaires	11,2	3,1	253%
	Transactions intersociétés	(0,1)	—	S/O
Total États-Unis/International		56,9	7,4	664%
<b>Produits d'exploitation totaux</b>		<b>196,4</b>	<b>145,2</b>	<b>35%</b>

### Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 3%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2015	104,0
Augmentation des flux de rentrées récurrents	0,7
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de cession	1,5
Augmentation des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	1,3
Autres variations non significatives	(0,2)
Produits, exercice 2016	107,3

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié des retombées de l'acquisition de Big Smoke Burger, réalisée en septembre 2015, qui comptent pour environ un tiers des activités reliées aux franchises. Les ventes de la nouvelle gamme de produits au détail de Madisons ainsi qu'une hausse des droits de franchise initiaux et des droits de renouvellement ont également eu un effet positif.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 18% pour s'établir à 22,2 millions de dollars pour l'exercice. La diminution est principalement attribuable à la vente de quelques établissements propriétaires durant le deuxième semestre de 2015 et le premier semestre de 2016. À la fin de l'exercice, la Société exploitait 31 établissements propriétaires, comparativement à 41 l'exercice précédent.

Les produits de l'usine de transformation des aliments se sont accrus de 49% à l'exercice 2016, principalement en raison de l'obtention de nouveaux contrats au cours du second semestre de l'exercice précédent et une augmentation de la demande de certains produits.

#### *Analyse des produits du secteur États-Unis/International*

Au cours de l'exercice 2016, la Société a bénéficié des retombées de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et BF Acquisition Holdings, LLC, qui comptent pour la plus grande part de l'augmentation de tous les flux de rentrées.

#### **Coût des ventes et autres charges d'exploitation**

Au cours de l'exercice 2016, les charges d'exploitation ont augmenté de 33% pour s'établir à 125,6 millions de dollars, comparativement à 94,5 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les charges d'exploitation des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

<b>Secteur</b>	<b>Sous-secteur</b>	<b>30 novembre 2016 (millions \$)</b>	<b>30 novembre 2015 (millions \$)</b>	<b>Variation</b>
Canada	Activités reliées aux franchises	54,5	56,6	(4%)
	Établissements propriétaires	22,3	26,3	(15%)
	Transformation des aliments	12,0	9,0	34%
	Transactions intersociétés	(2,1)	(2,2)	S/O
<b>Total Canada</b>		<b>86,7</b>	<b>89,7</b>	<b>(3%)</b>
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	27,2	2,1	1 216%
	Établissements propriétaires	12,8	2,7	373%
	Transactions intersociétés	(1,1)	—	S/O
<b>Total États-Unis/International</b>		<b>38,9</b>	<b>4,8</b>	<b>718%</b>
<b>Coût total des ventes et autres charges d'exploitation</b>		<b>125,6</b>	<b>94,5</b>	<b>33%</b>

#### *Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada*

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont diminué de 2,1 million de dollars à l'exercice 2016 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle principalement d'une diminution des charges locatives ainsi que des provisions pour litiges, différends et établissements fermés. Son effet a été partiellement mitigé par une augmentation des coûts des marchandises vendues, qui ont varié en ligne avec les produits associés.

Les charges rattachées aux autres sous-secteurs d'activités ont varié principalement en raison des facteurs énoncés à la rubrique Produits ci-dessus.

### Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Au cours de l'exercice 2016, les acquisitions de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, ont occasionné des charges d'exploitation additionnelles qui constituent la plus grande part de la variation observée. La Société a également supporté des honoraires juridiques et consultatifs accrus dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd., ainsi que des frais connexes à l'acquisition de 3,7 millions de dollars. De cette somme, 1,0 million de dollars ont été passés en charges tandis que le solde était incorporé aux coûts de financement.

### Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Exercice clos le 30 novembre 2016				
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total	
Produits	139,51	56,87	196,38	
Charges	86,65	39,00	125,65	
BAIIA*	52,86	17,87	70,73	
BAIIA en tant que pourcentage des produits	38%	31%	36%	

Exercice clos le 30 novembre 2015				
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total	
Produits	137,76	7,44	145,20	
Charges	89,75	4,77	94,52	
BAIIA*	48,01	2,67	50,68	
BAIIA en tant que pourcentage des produits	35%	36%	35%	

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Exercice clos le 30 novembre 2016					
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements		Transactions	Total
		propriétaires	Transformation	intersociétés	
Produits	153,08	33,38	13,08	(3,16)	196,38
Charges	81,71	35,09	12,01	(3,16)	125,65
BAIIA*	71,37	(1,71)	1,07	—	70,73
BAIIA en % des produits	47%	S/O	8%	S/O	36%

Exercice clos le 30 novembre 2015					
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements		Transactions	Total
		propriétaires	Transformation	intersociétés	
Produits	108,14	30,36	8,77	(2,07)	145,20
Charges	58,56	29,05	8,98	(2,07)	94,52
BAIIA*	49,58	1,31	(0,21)	—	50,68
BAIIA en % des produits	46%	4%	S/O	S/O	35%

\* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.

Le BAIIA total s'établissait à 70,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2016, une hausse de 40% par rapport à l'exercice précédent. Le secteur Canada est à l'origine de 75% du BAIIA total tandis que les activités du secteur États-Unis/International sont à la source de 76% de l'augmentation totale. L'augmentation du BAIIA dans le secteur États-Unis/International est attribuable à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC.

Le BAIIA du secteur Canada s'est accru de 10% à l'exercice clos le 30 novembre 2016 par rapport à l'exercice précédent. Les activités de franchisage ont apporté 5,5 millions de dollars à cette augmentation, ceci à la suite d'une hausse des droits de franchise et des droits de renouvellement touchés durant la période ainsi qu'une baisse des charges opérationnelles. Les activités de l'usine de transformation des aliments comptent pour 26% de cette augmentation; cet apport découle principalement de l'annulation de certains contrats non rentables en 2015 et de leur remplacement subséquent par des contrats rentables. L'augmentation du BAIIA du secteur a été atténuée par une diminution du BAIIA associé à l'exploitation des établissements propriétaires, une conséquence de la vente de quelques établissements propriétaires rentables en 2016 et en 2015.

### Résultat net

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2016, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a augmenté de 121% pour s'établir à 57,4 millions de dollars ou 2,88 \$ par action (2,88 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 26,0 millions de dollars ou 1,36 \$ par action (1,36 \$ par action sur une base diluée) pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, ainsi que de la croissance du BAIIA susmentionnée. La Société a également comptabilisé des rentrées non récurrentes de 14,0 millions de dollars, ceci qui représente un impact après impôts de 13,2 millions de dollars, au titre des autres produits ainsi qu'un gain de change non récurrent de 3,2 millions de dollars, ce qui a aussi contribué à l'accroissement du résultat net. La contribution à l'écart d'un exercice à l'autre était également une charge de dépréciation de 8,1 millions de dollars qui avait été comptabilisée en 2015. Ces produits sont décrits ci-après.

### Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2016</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2015</b>
Bénéfice avant impôt	73 577	35 903
Amortissement – immobilisations corporelles	2 065	1 535
Amortissement – immobilisations incorporelles	10 779	6 744
Intérêts sur la dette à long terme	3 855	436
Profit de change latent	(3 198)	(64)
Produits d'intérêts	(287)	(144)
Autres produits	(13 959)	—
Charges de dépréciation d'immobilisations incorporelles et du goodwill	—	8 093
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 100)	(1 821)
<b>BAIIA</b>	<b>70 732</b>	<b>50 682</b>

### Autres produits et charges

Suite à la mise en place des nouvelles facilités de crédit relatives à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, la charge d'intérêt sur la dette à long terme est passée de 0,4 million de dollars à 3,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2016.

En 2016, MTY a réalisé un profit de 8 millions de dollars sur un contrat dérivé de change conclu avant l'acquisition de Kahala Brands Ltd. afin de protéger la Société contre les fluctuations de la valeur du dollar américain. Ce contrat a été résilié à la date de clôture de l'opération.

Toujours en 2016, la Société a comptabilisé un profit net de change latent de 3,2 millions de dollars. Cette somme provient d'un profit de 5,8 millions de dollars sur le prêt consenti à l'une de ses filiales étrangères,

prêt qui a été réévalué à la juste valeur à la fermeture de l'exercice, qui a été partiellement atténués par la perte de change constatée sur la conversion des actifs et passifs financiers.

La Société a par ailleurs réalisé un bénéfice de 3,6 millions de dollars à l'extinction d'un contrat relatif à Taco Time Canada lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et un profit de 2,3 millions de dollars lors du règlement de retenues relatives à des acquisitions.

### Impôts sur le résultat

La provision pour impôt en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt a radicalement diminué comparativement à l'an dernier malgré un taux d'imposition combiné plus élevé résultant de l'augmentation de la proportion des revenus générés aux États-Unis. Ceci a été plus que contrebalancé par l'imposition plus avantageuse des gains en capital ainsi que par la constatation de pertes en capital nettes auparavant non constatées et qui seront utilisées à l'encontre du gain réalisé sur le dérivé de change.

## Résultats d'exploitation pour le quatrième trimestre clos le 30 novembre 2016

### Produits

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016, les produits d'exploitation totaux de la Société ont augmenté de 84% pour atteindre 72,8 millions de dollars. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2016 (millions \$)	30 novembre 2015 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	28,5	28,6	(1%)
	Établissements propriétaires	5,5	7,3	(25%)
	Transformation des aliments	3,5	2,6	37%
	Transactions intersociétés	(1,7)	(1,0)	S/O
Total Canada		35,8	37,5	(4%)
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	31,5	1,3	2 479%
	Établissements propriétaires	5,6	0,7	633%
	Transactions intersociétés	(0,1)	—	S/O
Total États-Unis/International		37,0	2,0	1 759%
<b>Produits d'exploitation totaux</b>		<b>72,8</b>	<b>39,5</b>	<b>84%</b>

### Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 1%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, entre autres :

	Millions \$
Produits, quatrième trimestre de l'exercice 2015	28,6
Diminution des flux de rentrées récurrents	(0,3)
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de cession	0,5
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(0,4)
Autres variations non significatives	0,1
<b>Produits, quatrième trimestre de l'exercice 2016</b>	<b>28,5</b>

Au cours du trimestre, la Société a comptabilisé des produits de projets clés en main inférieurs à ceux du quatrième trimestre 2015, mais une hausse des produits reliés aux droits de franchise initiaux, aux droits de renouvellement ainsi qu'aux ventes de la nouvelle gamme de produits au détail de Madisons.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 25%, s'établissant à 5,5 millions de dollars pour le trimestre. Cette diminution est principalement attribuable au nombre réduit d'établissements propriétaires à la fin de l'exercice par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Les produits de l'usine de transformation des aliments ont augmenté de 37% au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016, principalement en raison d'une augmentation des volumes liés aux nouveaux contrats obtenus au cours du second semestre de 2015.

#### *Analyse des produits du secteur États-Unis/International*

Au cours du trimestre, la Société a bénéficié des retombées de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, réalisées à mi-chemin du troisième trimestre, lesquelles comptent pour la plus grande part de l'augmentation de tous les flux de rentrées.

#### **Coût des ventes et autres charges d'exploitation**

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016, les charges d'exploitation ont augmenté de 73% pour s'établir à 44,9 millions de dollars, comparativement à 26,0 millions de dollars à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

<b>Secteur</b>	<b>Sous-secteur</b>	<b>30 novembre 2016 (millions \$)</b>	<b>30 novembre 2015 (millions \$)</b>	<b>Variation</b>
Canada	Activités reliées aux franchises	12,5	16,2	(23%)
	Établissements propriétaires	4,9	6,7	(27%)
	Transformation des aliments	3,2	2,7	20%
	Transactions intersociétés	(0,7)	(1,0)	S/O
<b>Total Canada</b>		<b>19,9</b>	<b>24,6</b>	<b>(19%)</b>
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	18,1	0,7	2 540%
	Établissements propriétaires	8,0	0,7	1 120%
	Transactions intersociétés	(1,1)	—	S/O
<b>Total États-Unis/International</b>		<b>25,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1 772%</b>
<b>Coût total des ventes et autres charges d'exploitation</b>		<b>44,9</b>	<b>26,0</b>	<b>73%</b>

#### *Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada*

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont diminué de 3,7 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016 par rapport à la même période de l'exercice précédent. La diminution découle principalement du nombre réduit de projets clés en main et va de pair avec la variation des produits associés à ces projets. Une réduction des frais rattachés au soutien des établissements et des salaires a également été constatée durant le quatrième trimestre.

Les charges rattachées aux autres sous-secteurs d'activités ont varié principalement en raison des facteurs énoncés à la rubrique Produits ci-dessus.



*Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International*

Au cours du trimestre, la Société a engagé des charges d'exploitation additionnelles qui sont rattachées à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, et qui constituent la plus grande part de la variation observée.

**Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)**

<b>Trimestre clos le 30 novembre 2016</b>			
<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	35,85	36,96	72,81
Charges	19,86	25,10	44,96
BAIIA*	15,99	11,86	27,85
BAIIA en tant que pourcentage des produits	45%	32%	38%

<b>Trimestre clos le 30 novembre 2015</b>			
<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	37,49	1,99	39,48
Charges	24,67	1,34	26,01
BAIIA*	12,82	0,65	13,47
BAIIA en tant que pourcentage des produits	34%	33%	34%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

<b>Trimestre clos le 30 novembre 2016</b>					
<i>(En millions \$)</i>	Franchises	Établissements		Transactions	Total
		propriétaires	Transformation	intersociétés	
Produits	59,95	11,13	3,51	(1,78)	72,81
Charges	30,58	12,97	3,19	(1,78)	44,96
BAIIA*	29,37	(1,84)	0,32	—	27,85
BAIIA en % des produits	49%	S/O	9%	S/O	38%

<b>Trimestre clos le 30 novembre 2015</b>					
<i>(En millions \$)</i>	Franchises	Établissements		Transactions	Total
		propriétaires	Transformation	intersociétés	
Produits	29,77	8,05	2,56	(0,90)	39,48
Charges	16,76	7,48	2,67	(0,90)	26,01
BAIIA*	13,01	0,57	(0,11)	—	13,47
BAIIA en % des produits	44%	7%	S/O	S/O	34%

\* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 15.

Le BAIIA total s'établissait à 27,9 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 novembre 2016. Il s'agit d'une hausse de 107% par rapport à la même période de l'an dernier. Le secteur Canada est à l'origine de 57% du BAIIA total. Cependant, le secteur États-Unis/International est à la source de 78% de l'augmentation totale. L'augmentation du BAIIA dans le secteur États-Unis/International est attribuable à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC.

Le BAIIA du secteur Canada s'est accru de 25% au cours du trimestre par rapport à la même période de l'an dernier. Les activités de franchisage ont apporté 3,6 million de dollars à cette augmentation, ceci

principalement à la suite d'une diminution des charges opérationnelles, une hausse des droits de franchise et de renouvellement touchés pendant le trimestre et en raison des ventes de la nouvelle gamme de produits de Madisons. Le BAIIA de l'usine de transformation des aliments a aussi augmenté significativement, une hausse principalement attribuable à l'annulation de certains contrats non rentables en 2015 et à leur remplacement subséquent par des contrats rentables. L'augmentation du BAIIA du secteur a été atténuée par une diminution du BAIIA associé à l'exploitation des établissements propriétaires, une conséquence de la vente de quelques établissements propriétaires rentables en 2016 et en 2015.

### Résultat net

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2016, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru pour s'établir à 24,6 millions de dollars ou 1,15 \$ par action (1,15 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 3,1 millions de dollars ou 0,16 \$ par action (0,16 \$ par action sur une base diluée) pour la même période de l'an dernier. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, de même que de la croissance du BAIIA susmentionnée. La Société a également comptabilisé des rentrées non récurrentes de 6,0 millions de dollars durant le trimestre. La contribution à l'écart d'un exercice à l'autre était également une charge de dépréciation de 7,9 millions de dollars qui avait été comptabilisée en 2015. Ces produits sont décrits ci-après.

### Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Trimestre clos le 30 novembre 2016</b>	<b>Trimestre clos le 30 novembre 2015</b>
Bénéfice avant impôt	29 890	4 146
Amortissement — immobilisations corporelles	846	397
Amortissement — immobilisations incorporelles	4 955	1 627
Intérêts sur la dette à long terme	2 794	95
Profit de change latent	(3 927)	(91)
Produits d'intérêts	(74)	(133)
Autres produits	(5 979)	—
Charge de dépréciation d'immobilisations incorporelles et du goodwill	—	7 893
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(652)	(459)
<b>BAIIA</b>	<b>27 853</b>	<b>13 475</b>

### Autres produits et charges

Suite à la mise en place des nouvelles facilités de crédit relatives à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, la charge d'intérêt sur la dette à long terme est passée de 0,1 million de dollars à 2,8 million de dollars au cours du trimestre.

La Société a également réalisé un bénéfice de 3,6 millions de dollars à l'extinction d'un contrat relatif à Taco Time Canada lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et un profit de 2,3 millions de dollars lors du règlement de retenues relatives à des acquisitions.

Au cours du trimestre, la Société a par ailleurs comptabilisé un profit de change latent de 3,9 millions de dollars, ainsi qu'un profit de 5,8 millions de dollars sur le prêt consenti à l'une de ses filiales étrangères, prêt qui a été réévalué à la juste valeur à la fermeture de l'exercice. Ces gains ont été partiellement atténués par la perte de change constatée sur la ligne de crédit renouvelable de 1,9 million de dollars.

## Impôts sur le résultat

La provision pour impôt en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt a radicalement diminué comparativement à la même période de l'an dernier. Le taux d'imposition combiné légèrement supérieur qui résulte de l'augmentation de la part des activités réalisées aux États-Unis a été plus que contrebalancé par l'imposition plus avantageuse de certains revenus non récurrents.

## Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Période	(en milliers de dollars)	Dette à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en novembre 2017		16 693	10 291	26 984
12 mois se terminant en novembre 2018		16 233	8 515	24 748
12 mois se terminant en novembre 2019		154 683	7 027	161 710
12 mois se terminant en novembre 2020		72 270	6 133	78 403
12 mois se terminant en novembre 2021		8	5 254	5 262
Solde des engagements		31	12 977	13 008
		<b>259 918</b>	<b>50 197</b>	<b>310 115</b>

\* Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez-vous reporter aux états financiers consolidés au 30 novembre 2016.

La dette à long terme comprend des prêts à terme portant intérêt qui se rattachent à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt.

À la fin de l'exercice, la Société avait tiré 165,0 millions de dollars sur sa ligne de crédit à terme et 53,8 millions de dollars américains (72,3 millions de dollars canadiens) sur sa ligne de crédit renouvelable. Ces deux facilités de crédits comportent des taux d'intérêt variables fondés sur divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 à 180 jours. Les taux d'intérêt sont aussi fonction du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à de meilleures conditions.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur les taux de base américains (3,25% au 30 novembre 2016) et majoré d'au plus 2,25% ou pour un taux fondé sur le LIBOR, majoré d'au plus 3,25%. Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada (2,70% au 30 novembre 2016) et majoré d'au plus 2,25% ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires, majoré d'au plus 3,25%.

Des frais de 2,7 millions de dollars ont été engagés en lien avec ces nouvelles facilités. Ces frais ont été capitalisés dans la dette à long terme et seront amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Liquidités et ressources financières

Au 30 novembre 2016, la trésorerie totalisait 36,3 millions de dollars après prise en compte du solde de la ligne de crédit, une hausse de 9,1 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2015.

Au cours de l'exercice, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes s'élevant à 9,3 millions de dollars. Ce paiement n'a pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 51,7 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 51,2 millions de dollars pour l'exercice 2015. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que les charges d'impôt sur le résultat et d'intérêts payées, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 69,4 millions de dollars, comparativement à 52,3 millions de dollars pour 2015, ce qui représente une augmentation de 33% principalement attribuable à la croissance du BAIIA décrite ci-dessus.

Dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd., MTY a remplacé sa facilité de crédit existante de 40 millions de dollars par une autre, d'une limite de 325 millions de dollars, composée d'un prêt à terme de 175 millions de dollars et d'une ligne de crédit renouvelable de 150 millions de dollars. Le terme du prêt est de trois ans et celui de la ligne de crédit renouvelable, de quatre ans.

Les nouvelles facilités comportent les conditions restrictives suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 4,00 : 1,00 jusqu'au 20 juillet 2017 et à 3,50 : 1,00 du 21 juillet 2017 au 20 juillet 2018, puis inférieur à 3,00 : 1,00 par la suite.
- Le ratio de couverture des frais fixes doit être de 1,25 : 1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant le terme de l'accord.

Le prêt à terme et la ligne de crédit renouvelable sont l'un et l'autre remboursables sans pénalité ; les remboursements trimestriels minimums du prêt à terme sont de 2,2 millions de dollars à compter du 30 novembre 2016.

Au 30 novembre 2016, la Société avait tiré 165 millions de dollars sur sa ligne de crédit à terme, 72,3 millions de dollars (53,8 millions de dollars américains) sur la ligne de crédit renouvelable et elle respectait les conditions restrictives de l'accord de crédit.

À court terme, la direction continuera d'ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qu'elle exploite actuellement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services alimentaires.

## **Situation financière**

Les débiteurs s'élevaient à 36,4 millions de dollars à la fin de la période, comparativement à 18,7 millions de dollars à la fin de l'exercice 2015. La totalité de l'augmentation provient de l'ajout des débiteurs de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, qui représentent 17,2 millions de dollars. Les prêts à recevoir ont également augmenté substantiellement au cours de l'exercice à la suite de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.; ils s'élevaient à 8,2 millions de dollars à la fin de l'année, comparativement à 7,7 millions de dollars au 30 novembre 2015.

Les charges payées d'avance et les dépôts, qui s'élevaient à 0,6 million de dollars au 30 novembre 2015, s'établissait à 7,9 millions de dollars à la fin de l'exercice. De nouveau, l'augmentation entière découle de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. L'ampleur des charges payées d'avance s'explique par des paiements hâtifs de loyers mensuels.

Suite à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC, les immobilisations corporelles se sont accrues de 3,6 millions de dollars et les immobilisations incorporelles, de 422,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'acquisition de Kahala Brands Ltd. a donné lieu à des augmentations des droits de franchise et de marque de commerce s'élevant respectivement à 171,4 millions

de dollars et à 230,0 millions de dollars tandis que dans le cas de BF Acquisition Holdings, LLC, les augmentations sont respectivement de 3,1 millions de dollars et de 21,6 millions de dollars.

Les créiteurs, qui s'élevaient à 24,4 millions de dollars au 30 novembre 2015, s'établissaient à 44,3 millions de dollars au 30 novembre 2016. La plus grande part de l'augmentation découle de l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 3,5 millions de dollars au 30 novembre 2015, à 74,7 millions de dollars au 30 novembre 2016. L'augmentation est attribuable aux provisions relatives aux cartes-cadeaux, qui sont passées de 1,3 million de dollars au 30 novembre 2015, à 72,0 millions de dollars. La part de Kahala Brands Ltd. à ce titre s'élève à 68,5 millions de dollars.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, des paiements de loyer reportés ainsi que des droits de franchise initiaux qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus par la Société. Au 30 novembre 2016, leur solde s'élevait à 20,6 millions de dollars, une hausse de 14,9 millions de dollars depuis le 30 novembre 2015. Cette hausse découle elle aussi de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.

La dette à long terme comprend les prêts portant intérêt qui se rattachent à l'acquisition de Kahala Brands Ltd., des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt. Au cours de l'année, la Société a contracté une nouvelle dette à long terme de 237,3 millions de dollars sous la forme de facilités de crédit rattachées à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés au 30 novembre 2016.

## **Capital-actions**

Le 26 juillet 2016, la Société a émis 2 253 930 actions de son trésor aux vendeurs de Kahala Brands Ltd., ce qui porte le nombre total d'actions en circulation à 21 374 497 actions ordinaires.

## **Renseignements sur les établissements**

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	Exercices clos le	
	<b>30 novembre 2016</b>	30 novembre 2015
Franchises à l'ouverture de l'exercice	<b>2 695</b>	2 691
Établissements propriétaires à l'ouverture de l'exercice		
Canada	<b>41</b>	34
États-Unis	<b>2</b>	2
Ouverts durant la période	<b>182</b>	120
Fermés durant la période	<b>(301)</b>	(258)
Acquis durant la période	<b>3 062</b>	149
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>5 681</b>	2 738
Franchises à la fin de l'exercice	<b>5 599</b>	2 695
Établissements propriétaires à la fin de l'exercice		
Canada	<b>31</b>	41
États-Unis	<b>51</b>	2
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>5 681</b>	2 738

Le 26 juillet 2016, la Société a réalisé l'acquisition de Kahala Brands Ltd. et de son réseau de 2 879 établissements. Le 5 octobre 2016, la Société a ajouté 183 établissements à son réseau avec l'acquisition de Baja Fresh Mexican Grill et de La Salsa Fresh Mexican Grill. Ces acquisitions, principalement situées aux États-Unis, ont plus que doublé le nombre d'établissements du réseau MTY.

Au cours de l'exercice 2016, 182 nouveaux établissements se sont ajoutés au réseau de la Société, comparativement à 120 l'année précédente. Des établissements ouverts pendant l'exercice, 43 se rattachent aux enseignes de Kahala, 1 à Baja Fresh Mexican Grill et 138 au réseau préexistant de MTY.

La Société a fermé 301 établissements au cours de l'exercice, comparativement à 258 à l'exercice 2015. Des établissements fermés au cours de l'exercice, 59 étaient rattachés aux enseignes de Kahala, 1 à Baja Fresh Mexican Grill et 241 au réseau MTY préexistant.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements fermés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 s'élevait à environ 17 400 \$, tandis que le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements ouverts pendant la même période s'élevait à environ 27 200 \$.

À la fin de l'exercice, la Société exploitait directement 82 établissements, soit 39 de plus qu'à la fin de l'exercice 2015. Cette situation est principalement attribuable à l'acquisition de Kahala Brands Ltd., qui était propriétaire de 40 établissements à la date de clôture de l'acquisition, ainsi qu'à l'acquisition de Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill, qui était propriétaire de 16 établissements à la date de clôture de l'acquisition.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements		% du chiffre d'affaires réseau	
	Au 30 novembre		Exercice clos le 30 novembre	
	<b>2016</b>	2015	<b>2016</b>	2015
Centre commercial et foire alimentaire	<b>24%</b>	41%	<b>36%</b>	44%
Façade sur rue	<b>47%</b>	40%	<b>50%</b>	44%
Forme non traditionnelle	<b>29%</b>	19%	<b>14%</b>	12%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements Au 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau Exercice clos le 30 novembre	
	2016	2015	2016	2015
Ontario	18%	39%	22%	29%
Québec et Maritimes	15%	33%	27%	37%
Ouest du Canada	10%	20%	17%	24%
États-Unis	48%	3%	27%	5%
International	9%	5%	7%	5%

Les renseignements sur le chiffre d'affaires réseau présentés dans les deux tableaux qui précèdent incluent les ventes réalisées par le réseau Kahala du 26 juillet au 30 novembre 2016. La proportion des ventes effectuées dans les différents types d'établissements ou dans les différentes régions devrait se modifier de façon importante lorsque le chiffre d'affaires réseau de Kahala sera pris en compte sur une période entière.

### Chiffre d'affaires réseau

Pour la période de 12 mois terminée le 30 novembre 2016, le chiffre d'affaires des établissements du réseau MTY s'élève à 1 480,3 millions de dollars, une hausse de 39% par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse se répartit comme suit :

	Chiffre d'affaires (millions \$)
Chiffre d'affaires déclaré – exercice 2015	1 065,6
Augmentation nette du chiffre d'affaires des enseignes acquises en 2015	18,0
Augmentation nette du chiffre d'affaires des enseignes acquises en 2016	395,1
Augmentation nette attribuable aux établissements ouverts au cours des 24 mois précédents	48,5
Diminution nette attribuable aux établissements fermés au cours des 24 mois précédents	(46,9)
Incidence de l'accroissement du chiffre d'affaires d'établissements comparables	(4,7)
Incidence de la fluctuation des changes	6,7
Ajustement rétroactif des estimations du chiffre d'affaires pour 2015	(0,2)
Autres variations non significatives	(1,8)
<b>Chiffre d'affaires déclaré – 2016</b>	<b>1 480,3</b>

Au quatrième trimestre de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires réseau s'est élevé à 531,4 millions de dollars; il était de 274,7 millions de dollars pour la même période l'an dernier. Avec une augmentation nette combinée du chiffre d'affaires de 263,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre, les acquisitions réalisées au cours des deux derniers exercices ont eu une incidence supérieure à l'augmentation totale du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.

Au cours de l'exercice 2016, seules Thaï Express et Cold Stone Creamery ont réalisé plus que 10% du chiffre d'affaires réseau. Pour le quatrième trimestre, seule Cold Stone Creamery a réalisé plus que 10% du chiffre d'affaires réseau, Thaï Express constituant la deuxième plus importante enseigne et Taco Time, la troisième.

## Chiffre d'affaires d'établissements comparables

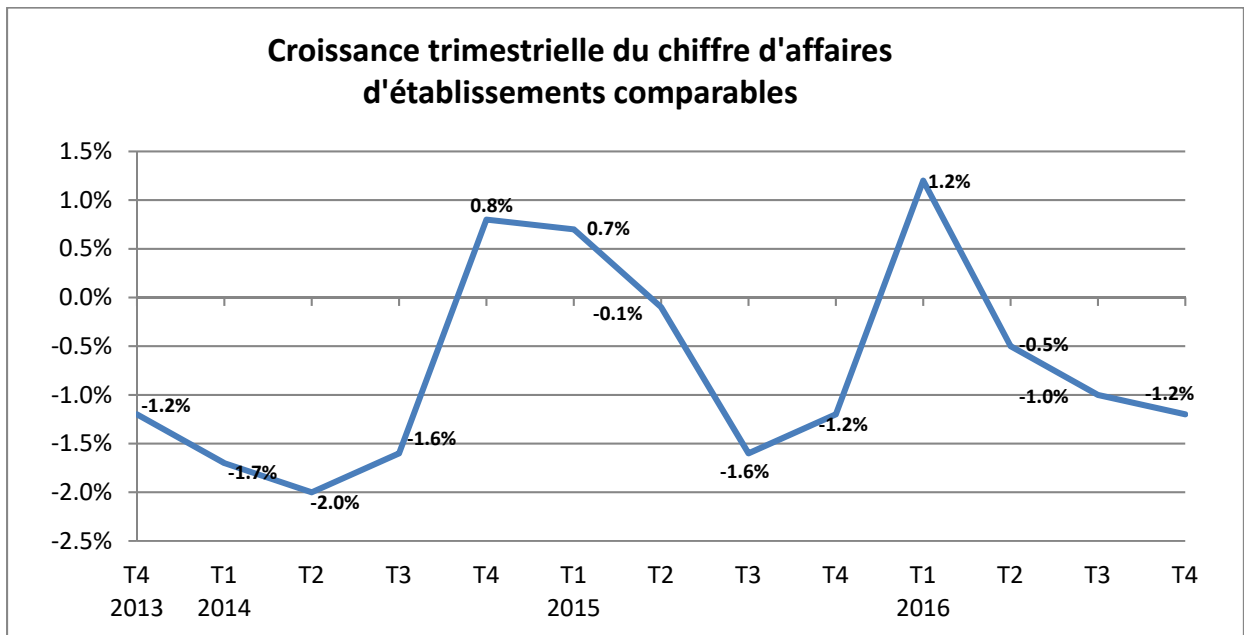
Le chiffre d'affaires d'établissements comparables pour le trimestre clos le 30 novembre 2016 est inférieur de 1,2% à celui de la même période de l'exercice précédent. Sur l'année, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a reculé de 0,4%.

Les ventes comptabilisées en Ontario et en Colombie-Britannique sont demeurées fortes durant le quatrième trimestre, mais l'Alberta et la Saskatchewan affrontent toujours les vents contraires importants soulevés par les conditions économiques difficiles qui prévalent dans ces deux provinces. Les résultats du quatrième trimestre y sont semblables à ceux des trois premiers trimestres.

Les établissements acquis dans le cadre de la transaction avec Kahala Brands Ltd., qui sont exclus des données consolidées ci-dessus, ont affiché une croissance positive de 1,0% au quatrième trimestre, principalement dans la foulée de la forte performance de Cold Stone Creamery.

La direction s'attend à ce que la concurrence continue à s'intensifier en 2017, tant du point de vue des prix que de celui de l'offre. La volatilité des prix des matières premières et des devises a un impact très important sur les taux d'emploi et le revenu disponible des clients de MTY, ce qui crée des incertitudes quant à l'avenir.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'accroissement des ventes d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres.



## Options sur actions

Aucune option sur actions n'a été émise ou levée durant la période. Au 30 novembre 2016, aucune option sur actions n'était en circulation.



## Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité constitue un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires réseau varie de façon saisonnière. En janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne en raison du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Étant donné l'ajout de Cold Stone Creamery, présentement la plus importante enseigne du réseau MTY et une enseigne particulièrement touchée par la saisonnalité, on s'attend à ce que ce profil s'accroisse. Cette situation découle d'un achalandage accru dans les établissements qui ont façade sur rue, des ventes des établissements exploités seulement en été et de l'évolution des ventes des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

## Passifs éventuels

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction estime que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

## Garantie

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 1 846 \$ (66 \$ au 30 novembre 2015).

## Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son

expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

### Arrangements hors bilan

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

### Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

#### Rémunération de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux membres de la haute direction au cours des périodes indiquées :

	2016	2015
	\$	\$
Avantages à court terme	1 011	842
Jetons de présence des administrateurs	51	42
Rémunération totale de la haute direction	<b>1 062</b>	884

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société, de même que le chef de l'exploitation des établissements aux États-Unis. La rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 23% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Le tableau suivant présente leur rémunération totale :

	2016	2015
	\$	\$
Avantages à court terme	598	394
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	<b>598</b>	394

### Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2016 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Émission	Prise d'effet*	Incidence
IFRS 9, Instruments financiers	Juillet 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2018	En évaluation
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients	Mai 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2018	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2019	En évaluation
IAS 1, Présentation des états financiers	Décembre 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2016	En évaluation
IAS 12, Impôts sur le résultat	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	En évaluation
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	En évaluation

\* Applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comporte des dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et à la comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. La version de la norme publiée en 2014 remplace toutes les versions précédentes ; néanmoins, pendant une période définie, des versions précédentes d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, pourvu que la date d'application initiale pertinente soit antérieure au 1<sup>er</sup> février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est actuellement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction* ; IAS 18, *Produits des activités ordinaires* ; IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* ; IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers* ; IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* ; et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 1 clarifie et modifie les exigences relatives à l'information à présenter.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé de la situation financière.

## Risque lié à l'environnement économique

Les activités de la Société sont tributaires de nombreux aspects d'un environnement économique sain qui vont des dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit nécessaire pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse actuellement les provinces où elle fait affaire aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

## Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont les suivants :

<b>Au 30 novembre 2016</b>	<b>Prêts et débiteurs</b>	<b>Autres passifs financiers au coût amorti</b>	<b>Valeur comptable totale</b>	<b>Juste valeur</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie	36 260	-	36 260	36 260
Débiteurs	36 420	-	36 420	36 420
Prêts à recevoir	8 186	-	8 186	8 186
Dépôts	1 587	-	1 587	1 587
	<b>82 453</b>	<b>-</b>	<b>82 453</b>	<b>82 453</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Créditeurs et charges à payer	-	44 288	44 288	44 288
Dette à long terme*	-	253 733	253 733	253 733
	<b>-</b>	<b>298 021</b>	<b>298 021</b>	<b>298 021</b>

Au 30 novembre 2015	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie	33 417	-	33 417	33 417
Débiteurs	18 734	-	18 734	18 734
Prêts à recevoir	457	-	457	457
Dépôts	242	-	242	242
	<b>52 850</b>	<b>-</b>	<b>52 850</b>	<b>52 850</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Ligne de crédit	-	6 300	6 300	6 300
Créditeurs et charges à payer	-	24 361	24 361	24 361
Dette à long terme*	-	7 956	7 956	7 956
	<b>-</b>	<b>38 617</b>	<b>38 617</b>	<b>38 617</b>

\* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

## Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2016.

### **Risque de crédit**

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements à l'étranger, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 906 \$ est actuellement comptabilisée (2015 – 11 \$) à l'égard de prêts à recevoir.

### **Risque de change**

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. C'est principalement par le biais de ses établissements à l'étranger, dont les ventes sont libellées en monnaies étrangères, que la Société est exposée au risque de change. Les établissements de la Société situés à l'étranger et aux États-Unis utilisent le dollar américain (\$US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, de débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2016, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 27 277 \$CA ; elle comptait des débiteurs d'un montant net de 18 669 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 88 587 \$CA (1 511 \$CA, 874 \$CA et 954 \$CA respectivement au 30 novembre 2015). La Société disposait également d'une ligne de crédit renouvelable libellée en dollars américains de 72 255 \$CA et une dette à long terme libellée en dollars américains de 17 907 \$CA, incluant la retenue sur acquisition de Kahala Brands Ltd. Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 1% des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 1 330 \$CA (2015 - 15 \$CA) du résultat net ou du résultat global.

Le résultat net américain se chiffre à 8 879 \$CA. Une variation de 1% des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 89 \$CA pour la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a conclu avec l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) un contrat portant sur une somme de 200 000 \$ convertible au taux de change de 1,281. Ce contrat a pris fin le 25 juillet 2016 ; à cette date, un gain de change de 7 980 \$ a été réalisé du fait de variations favorables du change.

### Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des variations de la valeur de ses instruments financiers engendrées par la fluctuation des taux d'intérêt. Elle est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs, pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa ligne de crédit renouvelable et de son accord de crédit à terme, l'une et l'autre contractés pour financer des acquisitions de la Société. Les deux facilités portent intérêt à taux variables et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait varier de façon importante. Une somme de 237 255 \$ avait été tirée sur les facilités de crédit au 30 novembre 2016 (6 300 \$ pour 2015). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 373 \$ par année (63 \$ pour 2015) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers ; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2016, la Société disposait de facilités de crédit renouvelables autorisées dont les limites sont respectivement de 165 000 \$ et de 150 000 \$ pour s'assurer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de ces facilités de crédit sont décrites à la note 14 des états financiers consolidés de la Société aux 30 novembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2016 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	44 288	44 288	44 288	—	—	—
Dette à long terme *	253 733	259 918	5 144	11 549	16 233	226 992
Intérêts sur la dette à long terme	S/O	20 923	3 658	3 589	6 971	6 705
	<b>298 021</b>	<b>325 129</b>	<b>53 090</b>	<b>15 138</b>	<b>23 204</b>	<b>233 697</b>

\* Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêts sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période visée.

## **Aperçu**

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à obtenir un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle.

La direction s'attachera également à l'intégration des établissements récemment acquis de Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC. Ces acquisitions réalisées, MTY se trouve en bonne position pour étendre ses activités au Canada et aux États-Unis et notamment, assurer l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements aux concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

## **Contrôles et procédures**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (CPC) au 30 novembre 2016 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.



Après avoir évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 30 novembre 2016, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'ils étaient efficaces.

Après avoir procédé à une évaluation, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 30 novembre 2016, aucun changement n'avait été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

### **Limites des contrôles et procédures**

Les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes sur le plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, sont prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux ou plusieurs personnes, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

### **Limites de l'étendue de la conception**

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit Kahala Brands Ltd.,(acquise le 25 juillet 2016) et BF Acquisition Holdings, LLC, (acquise le 5 octobre 2016). Ces activités représentent respectivement 71% et 5% de l'actif de la Société (44% et 8% de l'actif courant; 74% et 5% de l'actif non courant); elles représentent aussi respectivement 68% et 3% du passif courant ainsi que 28% et 0% du passif à long terme; 34% et 1% des produits de la Société ainsi que 17% et 2% du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2016.

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2016, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 3% de ses produits et 0% de son résultat net.



---

Stanley Ma  
Chef de la direction



---

Éric Jéfévre, CPA, CA, MBA  
Chef de la direction financière

---

# États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2016 et 2015

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2016 et au 30 novembre 2015, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. au 30 novembre 2016 et au 30 novembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Deloitte S.E.N.C.R.L / p.r.l.<sup>1</sup>*

Le 23 février 2017

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2016	2015
		\$	\$
<b>Produits</b>	23 et 30	<b>196 382</b>	145 203
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles	24 et 30	<b>125 650</b>	94 521
Amortissement – immobilisations corporelles	11	<b>2 065</b>	1 535
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	<b>10 779</b>	6 744
Intérêts sur la dette à long terme		<b>3 855</b>	436
		<b>142 349</b>	103 236
<b>Autres produits (charges)</b>			
Profit de change latent		<b>3 198</b>	64
Produits d'intérêts		<b>287</b>	144
Autres produits	25	<b>13 959</b>	—
Dépréciation d'immobilisations incorporelles et du goodwill	12 et 13	—	(8 093)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		<b>2 100</b>	1 821
		<b>19 544</b>	(6 064)
Bénéfice avant impôt		<b>73 577</b>	35 903
<b>Impôt sur le résultat</b>	29		
Exigible		<b>13 930</b>	10 454
Différé		<b>1 806</b>	(774)
		<b>15 736</b>	9 680
<b>Résultat net</b>		<b>57 841</b>	26 223
<b>Résultat net attribuable aux :</b>			
Propriétaires		<b>57 395</b>	26 015
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>446</b>	208
		<b>57 841</b>	26 223
Bénéfice par action	20		
De base et dilué		<b>2,88</b>	1,36

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés du résultat global**

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015  
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2016	2015
	\$	\$
<b>Résultat net</b>	<b>57 841</b>	<b>26 223</b>
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
Profit (perte) latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	2 726	(97)
Autres éléments du résultat global	2 726	(97)
<b>Total du résultat global</b>	<b>60 567</b>	<b>26 126</b>
Total du résultat global attribuable aux :		
<b>Propriétaires</b>	<b>60 121</b>	<b>25 918</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>446</b>	<b>208</b>
	<b>60 567</b>	<b>26 126</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires					Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2014	19 792	481	(14)	124 331	144 590	4 881	149 471
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2015	—	—	—	26 015	26 015	208	26 223
Autres éléments du résultat global	—	—	(97)	—	(97)	—	(97)
Acquisition d'une partie des participations ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 5)	—	—	—	(23)	(23)	123	100
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Québec inc. (note 5)	—	—	—	3 817	3 817	(4 617)	(800)
Acquisition de 9410198 Canada inc. (note 7)	—	—	—	—	—	2 000	2 000
Dividendes	—	—	—	(7 648)	(7 648)	(40)	(7 688)
Solde au 30 novembre 2015	19 792	481	(111)	146 492	166 654	2 555	169 209
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2016	—	—	—	57 395	57 395	446	57 841
Autres éléments du résultat global	—	—	2 726	—	2 726	—	2 726
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc. (note 5)	—	—	—	944	944	(2 194)	(1 250)
Dividendes	—	—	—	(9 314)	(9 314)	(125)	(9 439)
Émission d'actions (note 18)	94 753	—	—	—	94 753	—	94 753
Solde au 30 novembre 2016	114 545	481	2 615	195 517	313 158	682	313 840

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2016	2015
	\$	\$
0,46 \$ par action ordinaire (0,40 \$ par action ordinaire en 2015)	9 314	7 648

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés de la situation financière**

Aux 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2016	2015
		\$	\$
<b>Actifs</b>			
À court terme			
Trésorerie		36 260	33 417
Débiteurs	8	36 420	18 734
Stocks	9	3 298	2 208
Prêts à recevoir	10	3 320	240
Charges payées d'avance et dépôts		7 900	620
		<b>87 198</b>	55 219
Prêts à recevoir	10	4 866	217
Immobilisations corporelles	11	14 087	10 506
Immobilisations incorporelles	12	526 067	103 925
Goodwill	13	218 887	55 520
		<b>851 105</b>	225 387
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs</b>			
À court terme			
Ligne de crédit		—	6 300
Créditeurs et charges à payer		44 288	24 361
Provisions	15	74 659	3 468
Passif d'impôt exigible		20 793	2 334
Produits différés et dépôts	16	18 080	5 660
Tranche à court terme de la dette à long terme	17	15 041	6 344
		<b>172 861</b>	48 467
Dette à long terme	17	238 692	1 612
Produits différés et dépôts	16	2 481	—
Impôt différé	29	123 231	6 099
		<b>537 265</b>	56 178
Engagements, garanties et passifs éventuels	26, 27 et 28		

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note	2016	2015
		\$	\$
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	18	114 545	19 792
Surplus d'apport		481	481
Cumul des autres éléments du résultat global		2 615	(111)
Bénéfices non distribués		195 517	146 492
		<b>313 158</b>	166 654
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		682	2 555
		<b>313 840</b>	169 209
		<b>851 105</b>	225 387

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 23 février 2017

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés des flux de trésorerie**  
 Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015  
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2016	2015
		\$	\$
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		57 841	26 223
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		3 855	436
Amortissement – immobilisations corporelles		2 065	1 535
Amortissement – immobilisations incorporelles		10 779	6 744
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 100)	(1 821)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles		—	8 093
Profit de change latent		(4 675)	(145)
Profit réalisé sur dérivés de change	21 et 25	(7 980)	—
Profit réalisé au règlement de retenues sur acquisitions	25	(2 335)	—
Gain réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.	25	(3 644)	—
Charge d'impôt sur le résultat		15 736	9 680
Produits différés		(118)	1 439
Autres		—	100
		<b>69,424</b>	<b>52 284</b>
Remboursements d'impôt reçus		88	25
Impôt payé		(11 164)	(8 930)
Intérêts versés		(2 775)	(188)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	31	(3 843)	8 046
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<b>51 730</b>	<b>51 237</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	(247 763)	(7 579)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(2 789)	(3 426)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(692)	(48)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Québec inc.	5	—	(800)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc.	5	(1 250)	—
Profit réalisé sur dérivés de change		7 980	—
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		3 971	4 853
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<b>(240 543)</b>	<b>(7 000)</b>

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés des flux de trésorerie (suite)**

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015  
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2016	2015
		\$	\$
<b>Activités de financement</b>			
Émission d'acceptations bancaires		21 200	17 300
Remboursement d'acceptations bancaires		(27 500)	(22 750)
Émission de dette à long terme		245 808	—
Remboursement sur la dette à long terme		(55 965)	(4 411)
Capitalisation de frais de financement		(2 674)	—
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(125)	(40)
Dividendes versés		(9 314)	(7 648)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		171 430	(17 549)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(17 383)	26 688
Trésorerie au début		33 417	6 701
Trésorerie liée à une acquisition	7	20 226	28
<b>Trésorerie à la fin</b>		<b>36 260</b>	<b>33 417</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### Table des matières

1. Description des activités .....	11
2. Base d'établissement.....	11
3. Méthodes comptables.....	12
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	28
5. Consolidation .....	32
6. Modifications comptables futures .....	32
7. Acquisitions d'entreprises .....	34
8. Débiteurs .....	40
9. Stocks .....	41
10. Prêts à recevoir.....	41
11. Immobilisations corporelles .....	42
12. Immobilisations incorporelles.....	43
13. Goodwill .....	46
14. Facilités de crédit.....	46
15. Provisions .....	47
16. Produits différés et dépôts .....	48
17. Dette à long terme .....	48
18. Capital-actions .....	49
19. Options sur actions .....	49
20. Bénéfice par action .....	49
21. Instruments financiers.....	49
22. Informations sur le capital.....	53
23. Produits.....	54
24. Charges opérationnelles.....	54
25. Autres produits.....	54
26. Contrats de location simple .....	55
27. Garantie .....	55
28. Passifs éventuels.....	55
29. Impôt sur le résultat .....	56
30. Information sectorielle.....	57
31. Tableau des flux de trésorerie .....	59
32. Transactions entre parties liées .....	59

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, route Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

#### 2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 23 février 2017.

## 3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

### *Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

<u>Principales filiales</u>	<u>Participation aux capitaux propres (%)</u>
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
9286-5591 Québec inc.	100
9410198 Canada inc.	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100
Kahala Brands Ltd.	100
8825726 Canada inc.	90
7687561 Canada inc.	99
154338 Canada inc.	50

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Méthode de consolidation (suite)*

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

##### *Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes*

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Regroupements d'entreprises*

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont respectivement constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à IAS 19, *Avantages du personnel*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Regroupements d'entreprises (suite)*

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

##### *Goodwill*

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

##### *Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

##### i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits (suite)*

##### i) Produits tirés des franchises (suite)

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les produits tirés de la vente de matériel sont comptabilisés lorsque le risque et les avantages inhérents à la propriété et le titre sont transférés à l'acheteur, généralement à la livraison du matériel. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction (note 23).

En se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la Société estime la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées pour paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats comme étant la fin de l'obligation d'honorer les cartes-cadeaux. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Ces deux éléments sont présentés dans les produits liés aux cartes-cadeaux (note 23).

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

##### ii) Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits (suite)*

##### iii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

##### iv) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

##### *Location*

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

##### La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

##### La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

##### *Monnaie fonctionnelle et de présentation*

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Devises*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires de la Société libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

##### *Imposition*

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

##### Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

##### Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Imposition (suite)*

##### Impôt différé (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

##### Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

#### *Immobilisations corporelles*

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Immobilisations corporelles (suite)*

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

##### *Immobilisations incorporelles*

###### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

###### Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

##### *Droits de franchise et droits de franchise maîtresse*

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Immobilisations incorporelles (suite)*

###### *Droits de substitution*

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et des baux correspondants à sa franchise en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de franchise.

###### *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

###### *Contrats de location*

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

###### *Autres*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

##### *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill (suite)*

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

##### *Perte de valeur du goodwill*

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important. Au 30 novembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 297 \$ au titre de la trésorerie soumise à restrictions (2015 – 0 \$).

##### *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Stocks (suite)*

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

##### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 24) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

##### *Contrats déficitaires*

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

##### *Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation*

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les provisions jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

En se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la Société estime la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées pour paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion de la provision relative aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, l'intégralité du passif associé aux soldes inutilisés est considéré comme un passif courant.

##### *Procès, litiges et établissements fermés*

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Provisions (suite)*

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

#### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

#### Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Ligne de crédit	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

#### Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Actifs financiers (suite)*

##### Méthode du taux d'intérêt effectif (suite)

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Actifs financiers (suite)*

###### Dépréciation d'actifs financiers

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

###### Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit (ou de la perte) cumulé(e) qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global et ajouté(e) aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

##### *Passifs financiers*

###### Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

###### Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

###### Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

###### Autres passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans la catégorie autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Passifs financiers (suite)*

###### Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

###### Instruments financiers dérivés

La Société recourt, de temps à autre, à des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de swap de devises pour gérer son exposition courante et éventuelle aux fluctuations des cours de change. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres produits à l'état consolidé des résultats.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont formellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est dûment documentée par la Société. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des tests d'efficacité sont effectués pour évaluer l'efficacité de la couverture dès le début et sur une base trimestrielle. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, il y a cessation de la comptabilité de couverture, le dérivé est détenu, vendu ou il expire et le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) au cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) à l'état consolidé des résultats dans la période à laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

##### *Fonds promotionnels*

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses enseignes. Ces fonds sont établis pour chacune des enseignes et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des enseignes. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 6 415 \$ (au 30 novembre 2015 – 1 270 \$). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Informations sectorielles*

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 30), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par la direction en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement quant à l'application des normes comptables et quant à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

##### *Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables*

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

##### *Dépréciation des actifs non financiers*

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir les unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau d'actif ou de groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

##### *Comptabilisation des produits*

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

*Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables (suite)*

##### Consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conserve la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

##### Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient entre autres compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

##### Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

###### Dépréciation d'actifs non financiers

Au cours de l'exercice, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Société testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17 % pour les UGT des établissements appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

La dépréciation totale cumulative sur les immobilisations corporelles, qui s'élève à 158 \$ (2015 – 158 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation ne se traduirait pas par une dépréciation significative supplémentaire des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

À l'exercice précédent, la Société avait comptabilisé une charge de dépréciation à l'égard de deux de ses UGT après une piètre performance des marques visées. La dépréciation totale de 7 893 \$ correspond à une réduction de la valeur comptable pour la ramener à la valeur d'utilité des UGT.

###### Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice, goodwill n'a subi aucune dépréciation (2015 – 200 \$).

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

###### Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

###### Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

###### Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses sur la probabilité que les droits relatifs à des cartes-cadeaux soient exercés. Ces hypothèses conduisent à la comptabilisation de produits lorsqu'il peut être établi que la probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement est faible compte tenu de plusieurs facteurs, y compris de statistiques historiques d'utilisation.

###### Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

###### Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations sont faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

###### Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 5. Consolidation

##### *a) Filiales*

Une entité est considérée comme constituant une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Société ou lorsqu'elle est contrôlée indirectement par le biais des filiales de la Société. Une société ne détient le contrôle d'une entité que si elle remplit les trois conditions suivantes :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- Elle est exposée ou a droit à des rendements variables qui découlent de son engagement auprès de l'entité ; et
- Elle est en mesure d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour modifier le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit poser des jugements importants lorsqu'elle évalue ces divers éléments ainsi que l'ensemble des faits et circonstances afin d'établir si un contrôle existe.

La Société réévalue son contrôle effectif d'une entité si les faits et circonstances indiquent que l'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Les filiales sont consolidées de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'en détenir le contrôle. Les soldes, produits et charges intersociétés de même que les flux de trésorerie sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles de la Société.

##### *b) Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées aux capitaux propres distinctement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Les modifications des participations de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de cette filiale sont comptabilisées aux capitaux propres. La valeur comptable des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour refléter l'évolution de leurs participations relatives dans les filiales.

##### *Évolution des participations ne donnant pas le contrôle*

En septembre 2016, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 40 % dans 9410198 Canada inc. (Big Smoke Burger Canada) pour une contrepartie de 1 250 \$. À la suite de cette transaction, 9410198 Canada inc. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

En mars 2015, la Société a acquis le solde de 20 % des participations ne donnant pas le contrôle dans 9286-5591 Québec inc. (ThaiZone) pour une contrepartie de 800 \$. En conséquence, 9286-5591 Québec inc. est désormais la propriété exclusive de la Société.

En décembre 2014, la Société a accru sa participation dans 7687567 Canada inc. à 99 % par le biais de la conversion d'un investissement de 750 \$ qui a eu pour effet de diluer la participation de l'actionnaire minoritaire. L'appel de liquidités avait été nécessaire au financement des opérations de la filiale.

#### 6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 30 novembre 2016 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 6. Modifications comptables futures (suite)

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet <sup>1</sup>	Incidence
IFRS 9, Instruments financiers	Juillet 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2018	En évaluation
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Mai 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2018	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2019	En évaluation
IAS 1, Présentation des états financiers	Décembre 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2016	En évaluation
IAS 12, Impôts sur le résultat	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	En évaluation
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	En évaluation

<sup>1</sup> Applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. La version de la norme publiée en 2015 remplace toutes les versions précédentes; néanmoins, pendant une période définie, des versions précédentes d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, pourvu que la date d'application initiale pertinente soit antérieure au 1<sup>er</sup> février 2016. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 1 fournit des précisions et des modifications sur les exigences de présentation et d'informations à fournir, y compris la présentation des postes, des sous-totaux et des notes.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 6. Modifications comptables futures (suite)

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à son état consolidé des résultats et à son état consolidé de la situation financière.

#### 7. Acquisitions d'entreprises

##### 1) Acquisition réalisée en octobre 2016

Le 5 octobre 2016, la Société a acquis les parts de BF Acquisition Holdings, LLC pour une contrepartie totale de 35 402 \$. L'opération demeure assujettie à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. L'opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis.

	2016
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	35 340
Ajustement du fonds de roulement	62
Sortie nette de trésorerie <sup>1</sup>	35 402

<sup>1</sup> Incluant des retenues de 3 540 \$ déposées en mains tierces.

La répartition du prix d'achat est la suivante :

Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	1 428
Débiteurs	1 264
Stocks	172
Prêts à recevoir	1 691
Charges payées d'avance et dépôts	473
	5 028
Immobilisations corporelles	2 310
Droits de franchise	3 148
Marques de commerce	21 586
Goodwill <sup>1</sup>	8 297
	40 369
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	1 965
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	2 072
Produits différés	896
	4 933
Dette à long terme	34
Prix d'achat net	35 402

<sup>1</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### I) Acquisition réalisée en octobre 2016 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de 0 \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire puisque les ajustements post-acquisition ne sont pas finalisés.

##### II) Acquisition réalisée en juillet 2016

Le 26 juillet 2016, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de Kahala Brands Ltd pour une contrepartie totale de 394 194 \$, dont 212 361 \$ en trésorerie. L'opération demeure assujettie à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. Cette acquisition visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis et l'on s'attend à ce qu'elle soit l'une de ses plateformes de croissance.

	<b>2016</b>
	<b>\$</b>
Contrepartie versée :	
Contrepartie totale en trésorerie	<b>317 016</b>
Moins : dette	<b>(51 338)</b>
Moins : rajustement du fonds de roulement	<b>(13 690)</b>
	<b>251 988</b>
Moins : retenues	<b>(39 627)</b>
Sortie totale de trésorerie à la clôture	<b>212 361</b>
Émission d'actions	<b>94 753</b>
Retenue payable	<b>39 627</b>
Moins : escompte sur retenues	<b>(4 397)</b>
Dissolution du contrat relatif à Taco Time	<b>5 144</b>
Contrepartie totale en trésorerie et en titres de capitaux propres	<b>347 488</b>
Passifs financiers pris en charge	<b>46 706</b>
Contrepartie totale de la fusion	<b>394 194</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### II) Acquisition réalisée en juillet 2016 (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	<b>2016</b>
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	18 798
Débiteurs	11 859
Stocks	378
Billets à recevoir	1 874
Charges payées d'avance et dépôts	3 721
	<b>36 630</b>
Billets à recevoir	3 044
Immobilisations corporelles	2 270
Droits de franchise	171 399
Marques de commerce	229 973
Goodwill <sup>1</sup>	152 026
	<b>595 342</b>
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	13 188
Billets à payer	34 827
Passif d'impôt	3 762
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	68 531
Produits différés	11 255
	<b>131 563</b>
Produits différés	2 868
Impôt différé	113 423
	<b>247 854</b>
Prix d'achat net	<b>347 488</b>

<sup>1</sup> Le goodwill est partiellement déductible aux fins de l'impôt.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition et les frais de financement passés en charges totalisent environ 3 716 \$. De ce montant, une somme de 2 674 \$ a été capitalisée dans la dette à long terme tandis que le solde est présenté dans les charges opérationnelles.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire puisque les rajustements post-acquisition ne sont pas finalisés. Certains rajustements à apporter pourraient avoir une incidence importante sur le prix d'achat préliminaire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### II) Acquisition réalisée en juillet 2016 (suite)

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016, la Société a poursuivi son évaluation complète de la juste valeur de l'actif net acquis de Kahala Brands Ltd ainsi que la répartition du prix d'achat. Il en ressort que le goodwill initial de 141 919 \$ comptabilisé à l'acquisition le 26 juillet 2016, et qui figure dans la note *Acquisitions d'entreprises* aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2016, a été ajusté à la suite de l'évaluation des justes valeurs des immobilisations incorporelles au cours de la période d'évaluation. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés à l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles et des impôts différés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2016.

Le tableau qui suit indique les modifications apportées à la valeur comptable du goodwill à l'acquisition de Kahala Brands Ltd au 30 novembre 2016 :

Goodwill initial de Kahala Brands Ltd présenté au 31 août 2016	<b>141 919</b>
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	<b>16 416</b>
Ajustement à la charge d'impôt différé	<b>(6 309)</b>
Solde ajusté au 31 août 2016	<b>152 026</b>

##### III) Acquisition réalisée en septembre 2015

Le 18 septembre 2015, la Société a acquis l'actif de Big Smoke Burger pour une contrepartie totale de 5 000 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	<u>2015</u>
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	5 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(38)
Montant net des obligations prises en charge	(98)
Prix d'achat net	4 864
Émission d'actions en faveur du détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(2 000)
Retenue	(262)
Sortie nette de trésorerie	<u>2 602</u>



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### III) Acquisition réalisée en septembre 2015 (suite)

Le prix d'achat se répartit comme suit :

	<u>2015</u>
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	3
Stocks	44
Charges payées d'avance et dépôts	<u>33</u>
	80
Immobilisations corporelles	853
Droits de franchise	852
Marque de commerce	3 305
Goodwill <sup>1</sup>	<u>840</u>
	5 930
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	18
Produits différés	<u>447</u>
	465
Impôt différé	<u>601</u>
	1 066
Prix d'achat net	<u><u>4 864</u></u>

<sup>1</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de 0 \$.

La répartition du prix d'achat a été finalisée en 2016 et aucun rajustement post-acquisition n'a été nécessaire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### *IV) Acquisition réalisée en décembre 2014*

Le 18 décembre 2014, la Société a acquis l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale se chiffrant à 7 889 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	<u>2015</u>
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	7 889
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(81)
Montant net des obligations prises en charge	<u>(1 662)</u>
Prix d'achat net	6 146
Retenue	<u>(1 169)</u>
Sortie nette de trésorerie	<u>4 977</u>

Le prix d'achat se répartit comme suit :

	<u>2015</u>
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	25
Stocks	145
Charges payées d'avance et dépôts	<u>309</u>
	479
Immobilisations	930
Droits de franchise	1 217
Marque de commerce	5 529
Goodwill <sup>1</sup>	<u>306</u>
	8 461
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	1 907
Produits différés	65
Impôt différé	<u>343</u>
	2 315
Prix d'achat net	<u>6 146</u>

<sup>1</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 80 \$ et sont compris dans l'état consolidé des résultats de la Société pour 2015.

La répartition du prix d'achat a été finalisée en 2016 et aucun ajustement post-acquisition n'a été nécessaire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

	2016	2015
	\$	\$
Total des débiteurs	44 427	24 122
Moins : provision pour créances douteuses	8 007	5 388
Total des débiteurs, montant net	36 420	18 734
Desquels :		
Non échus	28 647	13 069
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	1 564	1 620
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	1 178	766
Échus depuis plus de 61 jours	5 031	3 279
Total des débiteurs, montant net	36 420	18 734

	2016	2015
	\$	\$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	5 388	4 305
Ajouts	2 214	1 829
Ajouts résultant d'acquisitions	1 881	—
Reprises	—	(233)
Radiations	(1 476)	(513)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	8 007	5 388

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation particulière de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit légal de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 9. Stocks

	2016	2015
	\$	\$
Matières premières	2 092	1 210
Produits en cours	44	70
Produits finis	1 162	928
Total des stocks	3 298	2 208

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 22 \$ (22 \$ au 30 novembre 2015) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2016 s'élevaient à 29 991 \$ (2015 – 23 887 \$).

#### 10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	—	15
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 11 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 328 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en 2024	8 186	442
	8 186	457
Tranche à court terme	(3 320)	(240)
	4 866	217

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2017	3 320
2018	1 490
2019	882
2020	758
2021	495
Par la suite	1 241
	8 186

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2014	1 825	3 621	3 223	4 777	548	72	14 066
Ajouts	—	124	1 936	1 281	85	—	3 426
Cessions	(589)	(447)	(1 494)	(1 406)	(143)	—	(4 079)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	768	1 015	—	—	1 783
Solde au 30 novembre 2015	1 236	3 298	4 433	5 667	490	72	15 196
Ajouts	—	485	1 113	935	223	33	2 789
Cessions	—	(5)	(1 143)	(1 420)	—	(42)	(2 610)
Change	—	—	47	89	2	2	140
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	1 045	3 297	154	84	4 580
Solde au 30 novembre 2016	1 236	3 778	5 495	8 568	869	149	20 095
Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2014	—	594	1 654	1 614	318	31	4 211
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(77)	(497)	(343)	(142)	—	(1 059)
Change	—	—	1	2	—	—	3
Charge de dépréciation	—	138	567	744	81	5	1 535
Solde au 30 novembre 2015	—	655	1 725	2 017	257	36	4 690
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(4)	(455)	(281)	—	(16)	(756)
Change	—	—	1	8	—	—	9
Charge de dépréciation	—	153	663	1 108	129	12	2 065
Solde au 30 novembre 2016	—	804	1 934	2 852	386	32	6 008

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 11. Immobilisations corporelles (suite)

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2015	1 236	2 643	2 708	3 650	233	36	10 506
<b>30 novembre 2016</b>	<b>1 236</b>	<b>2 974</b>	<b>3 561</b>	<b>5 716</b>	<b>483</b>	<b>117</b>	<b>14 087</b>

#### 12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2014	69 718	63 084	1 199	1 000	703	135 704
Ajouts	—	12	—	—	36	48
Cessions	—	—	—	(92)	(132)	(224)
Change	177	—	—	—	—	177
Dépréciation <sup>2</sup>	(2 962)	(4 931)	—	—	—	(7 893)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	2 069	8 834	—	—	—	10 903
Solde au 30 novembre 2015	69 002	66 999	1 199	908	607	138 715
Ajouts	—	5	—	—	687	692
Change	3 006	4 698	—	—	—	7 704
Acquisitions par regroupements d'entreprises	174 547	251 559	—	—	—	426 106
Règlement présumé d'une convention de franchise maîtresse au regroupement d'entreprises	(1 500)	—	—	—	—	(1 500)
Solde au 30 novembre 2016	<b>245 055</b>	<b>323 261</b>	<b>1 199</b>	<b>908</b>	<b>1 294</b>	<b>571 717</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2014	27 046	—	140	923	111	28 220
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	—	(92)	(125)	(217)
Change	43	—	—	—	—	43
Amortissement	6 464	—	120	54	106	6 744
Solde au 30 novembre 2015	33 553	—	260	885	92	34 790
Change	81	—	—	—	—	81
Amortissement	10 504	—	120	20	135	10 779
Solde au 30 novembre 2016	44 138	—	380	905	227	45 650

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2015	35 449	66 999	939	23	515	103 925
<b>30 novembre 2016</b>	<b>200 917</b>	<b>323 261</b>	<b>819</b>	<b>3</b>	<b>1 067</b>	<b>526 067</b>

<sup>1</sup> La catégorie « Autres » comprend un montant de 347 \$ (347 \$ au 30 novembre 2015) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

<sup>2</sup> En 2015, en raison d'un recul de la performance financière du réseau des franchises Extreme Pita et Croissant Plus, la Société a révisé la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles rattachées à ces marques. Cette démarche a établi une perte de valeur de 7 893 \$ qui a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à l'exercice 2016.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
La Crémère	9	9
Cultures	500	500
Thai Express	145	145
Mrs Vanelli's	2 700	2 700
Sushi Shop	1 600	1 600
Tutti Frutti	1 100	1 100

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations incorporelles (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Koya	1 253	1 253
Country Style	1 740	1 740
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 320	11 319
Koryo	1 135	1 135
Mr. Souvlaki	300	300
Extreme Pita	3 198	3 194
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaiZone	7 417	7 417
Madisons New York Grill & Bar	3 410	3 410
Café Dépôt	2 959	2 959
Muffin Plus	371	371
Sushi-Man	434	434
Van Houtte	347	347
Manchu Wok <sup>1</sup>	5 850	5 529
Big Smoke Burger	3 305	3 305
America's Taco Shop <sup>2</sup>	960	—
Blimpie <sup>2</sup>	6 171	—
Cereality <sup>2</sup>	17	—
Cold Stone Creamery <sup>2</sup>	157 187	—
Frullati <sup>2</sup>	993	—
Great Steak <sup>2</sup>	3 811	—
Kahala Coffee Traders <sup>2</sup>	214	—
Maui Wowi <sup>2</sup>	1 659	—
Nrgize <sup>2</sup>	2 440	—
Pinkberry <sup>2</sup>	9 014	—
Planet Smoothie <sup>2</sup>	9 614	—
Ranch 1 <sup>2</sup>	169	—
Rollerz <sup>2</sup>	130	—
Samurai Sam's <sup>2</sup>	1 785	—
Surf City Squeeze <sup>2</sup>	3 070	—
Taco Time <sup>2</sup>	35 409	1 500
Tasti D-Lite <sup>2</sup>	1 182	—
Baja Fresh <sup>2</sup>	20 358	—
La Salsa <sup>2</sup>	1 753	—
	<b>323 608</b>	<b>68 846</b>

<sup>1</sup>) La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

<sup>2</sup>) Comme mentionné à la note 7, la répartition du prix d'achat n'est pas finalisée et demeure sous réserve de modifications.



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	55 520	54 574
Dépréciation du goodwill de 7687567 Canada inc.	—	(200)
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 7)	160 323	1 146
Change	3 044	—
Solde à la fin de l'exercice	218 887	55 520

Le goodwill n'a pas été affecté à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT, car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses enseignes qui sont à la source du goodwill. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'unités génératrices de trésorerie qui sont considérées comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne.

En 2015, une dépréciation du goodwill rattaché à 7687567 Canada inc. a été comptabilisée lors de la reconsolidation de la filiale. L'estimation initiale du goodwill était essentiellement rattachée au contrat qu'un des actionnaires minoritaires a cédé à la filiale au moment de sa constitution. Ce contrat a été résilié en 2015.

#### 14. Facilités de crédit

Le 26 juillet 2016, dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd, la Société a contracté deux nouvelles facilités de crédit totalisant 325 000 \$, à savoir une facilité de crédit renouvelable autorisée de 150 000 \$ ainsi qu'un engagement de crédit à terme de 175 000 \$. Les prêts ont été consentis par un syndicat bancaire et d'autres prêteurs institutionnels.

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur les taux de base américains (3,25 % au 30 novembre 2016) majoré d'au plus 2,25 % ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 3,25 %. Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par La Banque Toronto-Dominion du Canada (2,70 % au 30 novembre 2016) majoré d'au plus 2,25 % ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires majoré d'au plus 3,25 %.

Les facilités comportent certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-bénéfices avant intérêt, impôts et amortissement ainsi qu'un ratio de couverture des charges fixes. Au 30 novembre 2016, la Société respectait ces conditions restrictives.

Des frais de 2 674 \$ ont été engagés en lien avec ces nouvelles facilités. Ces frais ont été capitalisés dans la dette à long terme et seront amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 14. Facilités de crédit (suite)

##### *Facilité de crédit renouvelable*

La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 21 juillet 2020 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2016, la Société avait tiré 53 800 \$US (72 255 \$CA) et choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR majoré d'une marge applicable.

##### *Facilité de crédit à terme*

La facilité de crédit à terme est remboursable à raison de versements trimestriels de 2 187 \$ à compter du 30 novembre 2016. Le résidu du solde en capital est remboursé à l'échéance de l'emprunt, le 21 juillet 2019. Au 30 novembre 2016, un montant de 10 000 \$ avait été remboursé sur la facilité et, par conséquent, le montant de la facilité a été réduit à 165 000 \$, lequel a été entièrement prélevé par la Société. La Société a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux des acceptations bancaires.

#### 15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Litiges et différends	1 768	1 329
Établissements fermés	873	804
	2 641	2 133
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	72 018	1 335
Total	74 659	3 468

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés ci-dessus comprennent un montant de 830 \$ (2015 – 229 \$) inutilisé et repris en résultat. Les provisions utilisées au cours de l'exercice comprennent un montant de 1 690 \$ (2015 – 1 269 \$) au titre des litiges et différends et des établissements fermés; cette somme a servi au règlement d'un litige et à la résiliation des contrats de location d'établissements fermés.

Les ajouts au cours de l'exercice comprennent un montant de 3 028 \$ (2015 – 2 317 \$) au titre des provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés. De ce montant, une tranche de 1 421 \$ se rapporte à l'acquisition de Kahala Brands Ltd. Le reste de l'augmentation reflète les nouvelles informations obtenues par la direction.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent la juste valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société. Au cours de l'exercice, le passif relatif aux cartes-cadeaux s'est accru de 70 603 \$ à la suite de l'acquisition de Kahala Brands Ltd et de BF Acquisition Holdings, LLC.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 16. Produits différés et dépôts

	2016	2015
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	5 953	2 633
Loyers non acquis	3 431	—
Apports des fournisseurs et autres réductions	11 177	3 027
	<b>20 561</b>	<b>5 660</b>
Tranche à court terme	(18 080)	(5 660)
	<b>2 481</b>	<b>—</b>

#### 17. Dette à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Retenues sur acquisition d'Extreme Brandz, ne portant pas intérêt; obligations réglées en octobre 2016 pour un montant de 2 220 \$ (note 25)	—	4 430
Indemnités de résiliation de contrats, ne portant pas intérêt, payables en dollars américains selon la performance de certains établissements	72	88
Retenues sur acquisition de Café Dépôt, ne portant pas intérêt, remboursées en octobre 2016	—	1 021
Crédit vendeur sur acquisition de Madisons, portant intérêt au taux de 7,00 %, réglé en septembre 2016 pour un montant de 812 \$ (note 25)	—	937
Retenues sur acquisition de Manchu Wok, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2016	620	1 216
Retenues sur acquisition de Big Smoke Burger, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2018	276	264
Retenues sur acquisition de Kahala Brands Ltd, ne portant pas intérêt, remboursables en juillet 2017, 2018 et 2019	17 736	—
Emprunts ne portant pas intérêt, remboursables en 2017	171	—
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs (note 14), échéant en juillet 2020	72 255	—
Emprunt à terme remboursable à un syndicat de prêteurs (note 14) par versements trimestriels de 2 187 \$, échéant en juillet 2019	165 000	—
Frais de financement rattachés aux facilités de crédit renouvelable et à terme, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(2 397)	—
	<b>253 733</b>	<b>7 956</b>
Tranche à court terme	(15 041)	(6 344)
	<b>238 692</b>	<b>1 612</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	2016		2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début et à la fin de l'exercice	<b>21 374 497</b>	<b>114 545</b>	19 120 567	19 792

Le 26 juillet 2016, dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd, 2 253 930 actions ont été émises en tant que contrepartie du prix d'achat. Ces actions ont été évaluées à 94 753 \$ à la clôture de la transaction (note 7).

#### 19. Options sur actions

La Société a la possibilité d'accorder des options sur actions ordinaires, à la discrétion du conseil d'administration, aux administrateurs, employés, membres de la haute direction et consultants. Au 30 novembre 2016, 500 000 actions ordinaires étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions. Aucune option n'était en circulation aux 30 novembre 2016 et 2015.

#### 20. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	2016	2015
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	<b>19 908 827</b>	19 120 567

#### 21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Instruments financiers (suite)

##### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés*

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	36 260	36 260	33 417	33 417
Débiteurs	36 420	36 420	18 734	18 734
Prêts à recevoir	8 186	8 186	457	457
Dépôts	1 587	1 587	242	242
Passifs financiers				
Lignes de crédit	—	—	6 300	6 300
Créditeurs et charges à payer	44 288	44 288	24 361	24 361
Dette à long terme	253 733	253 733	7 956	7 956

##### *Détermination de la juste valeur*

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

*Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

*Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

*Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

##### *Politiques en matière de gestion des risques*

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2016.

##### *Risque de crédit*

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 21. Instruments financiers (suite)

*Politiques en matière de gestion des risques (suite)*

*Risque de crédit (suite)*

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 906 \$ (2015 – 11 \$) est présentement comptabilisée à l'égard des prêts à recevoir.

*Risque de change*

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2016, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 27 277 \$ CA; elle comptait des débiteurs d'un montant net de 18 669 \$ CA et des créditeurs d'un montant net de 88 587 \$ CA (1 511 \$ CA, 874 \$ CA et 954 \$ CA respectivement au 30 novembre 2015). La Société disposait également d'une facilité de crédit renouvelable libellée en dollars américains de 72 255 \$ CA et avait une dette à long terme américaine de 17 907 \$ CA, incluant la retenue sur l'acquisition de Kahala Brands Ltd. Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 1 % des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 1 330 \$ (2015 – 15 \$) du résultat net ou des autres éléments du résultat global.

Le bénéfice net aux États-Unis totalise 8 879 \$ CA. Une variation de 1 % des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 89 \$ CA pour la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a conclu avec l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) un contrat exécutoire portant sur une somme de 200 000 \$ US convertible au taux de change de 1,281. Ce contrat a pris fin le 25 juillet 2016; à cette date, un profit de change de 7 980 \$ a été réalisé du fait de variations favorables du change.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Instruments financiers (suite)

*Politiques en matière de gestion des risques (suite)*

*Risque de taux d'intérêt (suite)*

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable et de sa facilité de crédit à terme, toutes deux contractées pour financer des acquisitions de la Société. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 237 255 \$ était tirée sur les facilités de crédit au 30 novembre 2016 (2015 – 6 300 \$). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 373 \$ par année (2015 – 63 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2016, la Société disposait de facilités de crédit renouvelables autorisées dont les limites sont respectivement de 165 000 \$ et de 150 000 \$ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de ces facilités de crédit renouvelables sont décrites à la note 14.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2016 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	<b>44 288</b>	<b>44 288</b>	<b>44 288</b>	—	—	—
Dette à long terme	<b>253 733</b>	<b>259 918</b>	<b>5 144</b>	<b>11 549</b>	<b>16 233</b>	<b>226 992</b>
Intérêts sur la dette à long terme <sup>1</sup>	<b>S/O</b>	<b>20 923</b>	<b>3 658</b>	<b>3 589</b>	<b>6 971</b>	<b>6 705</b>
	<b>298 021</b>	<b>325 129</b>	<b>53 090</b>	<b>15 138</b>	<b>23 204</b>	<b>233 697</b>

<sup>1</sup> Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêts sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 22. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- a) Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- b) Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- c) Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- a) Capitaux propres;
- b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c) Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2016 et 2015 :

	2016	2015
	\$	\$
Emprunts	537 265	56 178
Capitaux propres	313 840	169 209
Ratio d'endettement	1,71	0,33

La hausse du ratio d'endettement est liée à la nouvelle structure de financement mise en place pour l'acquisition de Kahala Brands Ltd. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société à obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. MTY prévoit rembourser l'encours de la facilité de crédit sur une période relativement courte, au moyen des flux de trésorerie attendus des établissements américains nouvellement acquis et de ses flux de trésorerie actuels au Canada.

Selon les conditions de ses facilités de crédit, la Société est soumise à un ratio de la dette par rapport au BAIIA maximal de 4:1 jusqu'au 20 juillet 2017 ; le ratio d'endettement maximal est réduit par la suite.



## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 23. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2016	2015 <sup>1</sup>
	\$	\$
Redevances	75 466	54 714
Droits de franchise et frais de transfert	8 234	5 430
Loyers	3 178	3 984
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	71 738	57 612
Autres revenus de franchisage	28 773	21 502
Autres	8 993	1 961
	<b>196 382</b>	<b>145 203</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. À l'exercice précédent, les produits de cartes-cadeaux et frais de transferts étaient inclus dans la catégorie « Autres » produits.

#### 24. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	2016	2015
	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	53 507	49 472
Salaires et avantages	45 282	31 426
Frais de consultation et honoraires professionnels	9 343	4 983
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	3 307	—
Redevances	768	1 083
Autres <sup>1</sup>	13 443	7 557
	<b>125 650</b>	<b>94 521</b>

<sup>1</sup> Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

#### 25. Autres produits

Les autres produits comprennent les éléments suivants :

Note	2016	2015	
	\$	\$	
Profit réalisé sur dérivé de change	21	7 980	—
Gain réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd	7	3 644	—
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Extreme Brands	17	2 210	—
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Madisons	17	125	—
	<b>13 959</b>	<b>—</b>	

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2017	134 730	124 439	10 291
2018	113 715	105 200	8 515
2019	99 074	92 047	7 027
2020	84 808	78 675	6 133
2021	72 812	67 558	5 254
Par la suite	216 418	203 441	12 977
	<b>721 557</b>	<b>671 360</b>	<b>50 197</b>

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2016 s'élevaient à 14 097 \$ (2015 – 9 639 \$).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant d'un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 3 178 \$ (2015 – 3 984 \$).

La Société a comptabilisé un passif de 873 \$ (804 \$ au 30 novembre 2015) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

#### 27. Garantie

La Société a fourni des garanties consistant en des lettres de crédit d'un montant de 1 846 \$ (66 \$ au 30 novembre 2015).

#### 28. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 29. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	2016		2015	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	19 792	26,9	9 622	26,8
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	4	0,0	—	—
Partie non imposable des gains en capital	(1 570)	(2,1)	(229)	(0,7)
Différences permanentes	(1 192)	(1,6)	24	0,1
Utilisation des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé	(1 109)	(1,5)	—	—
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté	224	0,3	218	0,6
Variation de l'impôt exigible et de l'impôt différé attribuable au change	—	—	26	0,1
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	65	0,1	—	—
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	(149)	(0,2)	25	0,1
Autres – montant net	(329)	(0,5)	(6)	(0,0)
Charge d'impôt sur le résultat	15 736	21,4	9 680	27,0

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2015	Comptabilisé au résultat	Acquisition	Change	30 novembre 2016
	\$	\$	\$		\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux:					
Immobilisations corporelles	(411)	576	453	7	625
Débiteurs	—	(533)	1 930	32	1 429
Provisions	449	(653)	21 414	357	21 567
Dette à long terme	(95)	(190)	—	—	(285)
Pertes autres qu'en capital	423	(143)	—	—	280
Immobilisations incorporelles	(6 465)	(1 866)	(142 471)	(2 387)	(153 189)
Charges à payer	—	978	2 749	46	3 773
Produit différé	—	25	2 502	42	2 569
	(6 099)	(1 806)	(113 423)	(1 903)	(123 231)

Au 30 novembre 2016, aucune perte en capital ne pouvait être appliquée à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportée indéfiniment (2015 – 6 706 \$). L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été constatée.

## **Groupe d'Alimentation MTY inc.**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### **29. Impôt sur le résultat (suite)**

Au 30 novembre 2016, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 1 378 \$ (2015 – 1 241 \$) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté.

La différence temporaire déductible rattachée à une participation dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 1 378 \$ (2015 – 321 \$).

#### **30. Information sectorielle**

Avant le troisième trimestre 2016, la Société répartissait ses activités dans quatre secteurs : des activités de franchisage, des activités d'exploitation d'établissements propriétaires, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Ces secteurs d'exploitation à présenter avaient été établis en fonction des différences entre les types de produits ou services offerts par chacun.

Avec l'acquisition de Kahala Brands Ltd et l'expansion des activités de MTY aux États-Unis, il a été établi que ces secteurs d'exploitation ne reflétaient plus la méthode adoptée par la direction pour surveiller et évaluer les résultats. Sur la base de l'information fournie par la haute direction, la Société a conclu que deux secteurs géographiques principaux existent, à savoir le Canada et les États-Unis/l'International. Cette conclusion se fonde sur le mode de gestion des enseignes adopté par les chefs de l'exploitation respectifs de chaque territoire et sur la forme des rapports que leur transmettent les responsables d'enseigne pour rendre compte des résultats de leurs établissements.

Étant donné les changements apportés aux secteurs à présenter, les résultats de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter la répartition sectorielle des activités susmentionnée.

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur géographique pour les périodes indiquées.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 30. Information sectorielle (suite)

	Canada	États-Unis et International	Total 2016	Canada	États-Unis et International	Total 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	139 507	56 875	196 382	137 761	7 442	145 203
Charges opérationnelles	86 654	38 996	125 650	89 752	4 769	94 521
	52 853	17 879	70 732	48 009	2 673	50 682
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	1 399	666	2 065	1 471	64	1 535
Amortissement – immobilisations incorporelles	6 047	4 732	10 779	6 604	140	6 744
Intérêts sur la dette à long terme	3 152	703	3 855	436	—	436
Autres produits						
Profit (perte) de change latent(e)	3 197	1	3 198	73	(9)	64
Produits d'intérêts	261	26	287	144	—	144
Autres produits	10 315	3 644	13 959	—	—	—
Dépréciation d'immobilisations incorporelles et du goodwill	—	—	—	(8 093)	—	(8 093)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	2 119	(19)	2 100	1 821	—	1 821
Bénéfice d'exploitation	58 147	15 430	73 577	33 443	2 460	35 903
Impôt exigible	10 994	2 936	13 930	9 909	545	10 454
Impôt différé	1 781	25	1 806	(929)	155	(774)
Résultat net	45 372	12 469	57 841	24 463	1 760	26 223
Actif total	457 755	393 350	851 105	221 636	3 751	225 387
Passif total	279 472	257 793	537 265	53 233	2 945	56 178

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 31. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités poursuivies :

	2016	2015
	\$	\$
Débiteurs	(4 470)	(1 925)
Stocks	(540)	275
Prêts à recevoir	(1 104)	229
Charges payées d'avance et dépôts	(3 044)	767
Créditeurs et charges à payer	2 655	8 285
Provisions	2 660	415
	(3 843)	8 046

#### 32. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

##### *Rémunération des principaux dirigeants*

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

	2016	2015
	\$	\$
Avantages à court terme	1 011	842
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	51	42
Total de la rémunération des principaux dirigeants	1 062	884

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société ainsi que le chef de l'exploitation des établissements américains de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 23 % des actions en circulation.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 32. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2016	2015
	\$	\$
Avantages à court terme	598	394
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	598	394

# INFORMATION CORPORATIVE

## SIÈGE SOCIAL >

8150, rte. Transcanadienne  
Suite 200, Ville Saint-Laurent  
QC H4S 1M5 Canada

T. : 514.336.8885  
F. : 514.336.9222

[www.mtygroup.com](http://www.mtygroup.com)

## AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE >

Computershare Trust  
Division du Canada  
100, Ave. University,  
9<sup>e</sup> étage, Toronto  
ON M5J 2Y1 Canada

T. : 1.800.564.6253

[service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

## ADMINISTRATEURS >

Stanley Ma  
Claude St-Pierre  
Dickie Orr\*  
David Wong\*  
Murat Armutlu\*

\*Comité de vérification

## AUDITEURS >

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
1190, Ave. des Canadiens-  
de-Montréal, Suite 500  
Montréal  
QC H3B 0M7 Canada

T. : 514.393.7115  
F. : 514.390.4111

## CONSEILLERS JURIDIQUES >

Salley Bowes Harwardt  
Barrister & Solicitor  
1185, West Georgia Street  
Suite 1750, Vancouver  
C.-B. V6E 4E6 Canada

T. : 604.688.0788  
F. : 604.688.0778

## RELATIONS AUX INVESTISSEURS >

Eric Lefebvre  
T. : 514.336.8885  
F. : 514.336.9222

[ir@mtgroup.com](mailto:ir@mtgroup.com)



**MTY Food Group Inc.**  
**Groupe d'alimentation MTY Inc.**

8150, route Transcanadienne, Suite 200  
Ville Saint-Laurent QC H4S 1M5, Canada  
T. : 514.336.8885 | F. : 514.336.9222

[mtygroup.com](http://mtygroup.com)

GROUPE  
**MTY**  
GROUP

**TSX “MTY”**

